

DECISION DU PRESIDENT
N°2024-005

Etude de faisabilité pour la définition d'un schéma directeur de tri à la source et de valorisation des biodéchets - demande de subvention Fonds vert

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-283 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET, 4^{ème} Vice-Président,

CONSIDERANT

La réglementation française et européenne qui fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets. Pour y répondre deux catégories de solutions complémentaires cohabitent : la collecte séparée des biodéchets et la gestion de proximité. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable d'accélérer la mise en oeuvre de ces solutions en réalisant les études et les investissements nécessaires avec pour objectifs de :

- Réduire la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles
- D'augmenter la production de compost
- D'éviter les émissions de gaz à effet de serre associés à la mise en décharge des biodéchets. Ainsi, pour chaque tonne de biodéchet trié, composté et/ou méthanisé au lieu d'être mis en décharge, ce sont près de 330 kg d'équivalent CO2 qui sont évités.

Dans ce cadre, la collectivité mène depuis de nombreuses années un ensemble d'action pour favoriser le tri à la source des biodéchets de ses habitant avec le soutien au développement du compostage individuel et collectif (mise à disposition d'équipements, formations, suivis de sites, etc.). Pornic agglo Pays de Retz souhaite aller plus loin en menant une étude de faisabilité pour définir le futur schéma directeur de tri à la source et de valorisation des biodéchets sur son territoire.

Cette étude vise à établir un diagnostic du territoire, élaborer des scénarios évaluant des solutions mixtes de collecte en porte à porte, de collecte de proximité, de compostage collectif afin d'améliorer le captage des biodéchets et ainsi réduire leur présence dans les ordures ménagères résiduelles. Elle s'inscrit dans la démarche de l'ADEME accompagnée par le fond vert avec l'ambition écologique de transiter vers une économie circulaire, atténuer le changement climatique et améliorer la gestion des ressources.

Cette étude peut être financée par une subvention du fonds vert dans le cadre de la mesure « Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets», à hauteur de 80% maximum.

DECIDE

- ARTICLE 1:** D'approuver le lancement de cette étude et d'autoriser toutes demandes de subvention, en particulier, la demande de subvention fonds vert, à son taux maximum.
- ARTICLE 2 :** D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier, en particulier de signer le contrat.
- ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 16/01/2024

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240117-5-AU

Acte mis en ligne le 17-01-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 17-01-2024

Publication le : 17-01-2024

Pour le Président,
Jean-Michel BRARD

Par déléation,
Le vice-président
Jacky DROUET

